



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 25 octobre 2022

Réunion organisée par voie électronique

(Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Ententes

PLAINE DE FRANCE/CLAYE

Club support : PLAINE DE FRANCE.

Équipes en entente : SENIORS D3.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = PLAINE DE FRANCE.

Entente validée.